

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 460 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 460

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 15 avril 1939 tendant à interdire dans les territoires relevant du ministère des colonies autres que les Antilles et la Réunion les marchandises, tissus ou objets reproduisant des emblèmes politiques étrangers ; 2° Le décret du 18 avril 1939 fixant les conditions d'application dans les territoires relevant du ministère des colonies du décret du 12 avril 1959 relatif à la constitution des associations étrangères ; 3° La loi du 20 avril 1939 tendant à l'approbation de la convention commerciale franco-nicaraguayenne du 4 mai 1938. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.